

Caution solidaire après la vente de ma société

Par Marc VOLPI, le 10/05/2018 à 13:41

Bonjour, j'ai vendu mon affaire il y a 1 ans je suis passé devant un avocat mais la caution solidaire n'a pas été enlevée et le nouveau propriétaire depuis le rachat de la société ne paie aucun loyer. l'huissier et l'agence immobilière me demande une caution de 16000 € y a-t-il un recours. Je pense en plus que le nouveau propriétaire n'a plus aucune activité et a vendu toutes les machines de l'atelier. Merci d'avance de votre réponse car je suis rentré dans une spirale infernale.

Par Visiteur, le 10/05/2018 à 13:54

Bonjour

Demander la levée de cette caution lors de la vente était de v otre ressort...